

Vannes, le 10 MAI 2017

Direction départementale des territoires et de la mer

Le directeur départemental des territoires et de la mer

Service Eau, Nature et Biodiversité
Unité Milieux Aquatiques et Ressources en Eau

à

Monsieur Michel PATOULLAT

affaire suivie par : Jean-Yves Allainmat
Téléphone : 02 56 63 75 05
Mél : jean-yves.allainmat@morbihan.gouv.fr

La Rue Louis
56380 PORCARO

Objet : Dossier de déclaration instruit au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement
Mise en place d'un busage de 6 ml – La Rue Louis - commune de Porcaro
N° cascade: 56-2017-00123 (8265)

Monsieur,

Vous avez déposé le 10 avril 2017 un dossier de déclaration loi sur l'eau (rubrique 3.1.5.0 de l'article R.214-1 du code de l'environnement), concernant les travaux visés en objet sur la commune de Porcaro pour lequel un récépissé vous a été délivré le 21 avril 2017. J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

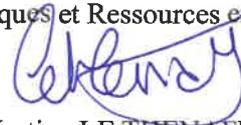
Le chantier devra être réalisé entre le 1^{er} avril et le 31 octobre.

Suite à la visite de terrain du 4 mai 2017, l'écoulement concerné sur la parcelle cadastrée section ZD n° 229 a été expertisé comme étant un fossé et non un cours d'eau.

De ce fait, cette opération ne relève pas des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement et vous pouvez réaliser les travaux dès réception du présent courrier ceci dans les limites indiquées au dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P./O. Le Chef du Service Eau, Nature et Biodiversité,
La Responsable de l'Unité Milieux
Aquatiques et Ressources en Eau,



Martine LE THENAFF

Copie : - à la mairie de Porcaro
- à la CLE du SAGE Vilaine
- au Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust